Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 21 août 2023

Titre : Intégration d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), au chemin du Polny 14, au lieu-dit le ' Village ', à Epalinges

☒ **Préavis nº :** 15 / 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis municipal était composée de :

PLR 1:	M.	Claude MATTER , président - rapporteur
PLR 2 :	Mme	Vânia LUIS FRANCISCO
PLR 3 :	M.	Julian PIDOUX
PS 1 :	M.	Jean-Marie COOWAR remplaçant Mme Fanny BURKI
PS 2 :	Mme	Morgan Caroli BRIDE
Verts.es 1 :	Mme	Barbora DAVIDEK
Verts.es 2 :	M.	Richard GOLAY
Vert'lib :	Mme	Anne DUPARC
GHP :	Mme	Carina GUERRA , absente et qui s'est excusée par la suite

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Chantal GOOD, Municipale et M. Stefan BAUMANN, chef de service de l'urbanisme.

Invité-e : Mme Sandrine RAMO, directrice générale pédagogique (AAEE)

Introduction

Le Président ouvre la séance à 19.02 heures, en souhaitant la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à Mme Chantal GOOD, Municipale en charge du préavis que nous allons discuter, M. Stefan BAUMANN, chef de service de l'urbanisme, qui pourra nous informer sur la construction envisagée de ce projet, ainsi qu'à Mme Sandrine RAMO, Directrice générale pédagogique de l'Association d'Accueil de

l'enfance à Epalinges qui pourra communiquer et chiffrer les mouvements des élèves à travers les différentes structures situées sur la commune.

Le Président rappelle à l'assemblée que le préavis contient deux parties mis à part l'autorisation pour la Municipalité d'élaborer un projet d'intégration d'une UAP de 72 places, à savoir l'autorisation de signer un contrat de bail de CHF 184'167.-, TTC, par an pour une durée de 25 ans et, ensuite, d'accorder un crédit de CHF 45'000.-, TTC, destiné au financement de l'achat du mobilier.

Dans son introduction, le Président rappelle également les définitions largement utilisées dans le préavis, à savoir :

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers
AAEE : Association d'Accueil de l'Enfance Epalinges

Discussion générale

Après une présentation de Madame la Municipale sur l'utilité d'une nouvelle UAPE pour les élèves fréquentant les écoles du Village et du Chaugand et qui doivent être transportés quotidiennement en bus à l'UAPE de la Courte-Echelle dans l'Ecole de la Croix-Blanche, déplacements qui demandent toute une organisation et bien sûr des désagréments aussi bien pour les élèves que le personnel éducatif.
Madame la Directrice de l'AAEE informe l'assemblée qu'une nouvelle construction pourrait favoriser la proximité, ceci pour le bien-être des enfants (repas, jeux, occupation, etc.). Cette nouvelle réalisation pourrait couvrir le nombre de places d'accueil nécessaires pour la commune, y compris les futurs élèves des nouveaux quartiers en voie de réalisation.
Madame la Directrice donne l'information que, à ce jour, pour les établissements actuels, donc dispersés géographiquement, le taux d'occupation est à peine rempli par les élèves. L'arrivée de futurs élèves des nouveaux quartiers permettra de combler, voire même de dépasser ce quota.
En résumé, on peut dire qu'à Epalinges, personne n'a pas de place.
Même si ce dernier constat est réjouissant à l'heure actuelle, il en résulte que l'Association d'Accueil (AAEE) doit penser à prendre des mesures, réduire le nombre d'employés, revoir le fonctionnement du service, etc. ?

C'est pour l'avenir de nos enfants et aussi pour les habitants du quartier que la Municipalité a pensé et a profité que des privés mettaient à l'enquête publique, au chemin du Polny 14, au lieu-dit le « Village », la construction de plusieurs bâtiments d'habitation (3 bâtiments disposant de 34 logements, un parking souterrain de 42 places + 3 places de parc extérieures), pour entrer en contact avec ces derniers et confirmer son intérêt pour la réalisation d'une UAPE de 72 places, cette dernière pouvant aussi servir de salle de quartier à l'occasion.

Donc une nouvelle enquête publique incluant cette UAPE n'a soulevé aucune opposition au projet.
La commission en a donc pris connaissance suite à la présentation de M. Baumann. Si, à la vue des plans informatiques projetés, la construction et surtout la répartition des locaux ne posent pas de problème autrement, les questions ont fusés concernant la circulation des voitures, motos notamment.
On a affaire à une UAPE, concernant des enfants dès l'âge de 4 ans. Ces derniers ne pourront pas venir seuls, en transports publics, en vélo, en trottinette, ou à pied. Ils seront certainement accompagnés et viendront en voiture avec un de leurs parents.
Dans ce dernier cas comment va se dérouler aux abords de l'UAPE ' l'arrivée ' ou ' la prise en charge ' des enfants en bas âge, trop jeunes pour s'organiser eux-mêmes ? Les quatre places de parc mentionnées sur le projet seront-elles accessibles aussi bien pour les bus que les voitures privées ou alors réservées aux visiteurs des immeubles ? Faut-il des déposes-minute supplémentaires, mais où ? ; si tel est le cas seront-elles respectées ?
Pour la commission il y a là un problème d'accès qui ne semble pas résolu. D'autre part la route du Polny passant au-devant et desservant la future UAPE est une route étroite et en descente en direction des Croisettes au Sud. Elle ne comporte qu'un seul trottoir, du côté de la future construction. La vitesse des véhicules, conséquente à ce jour, devra y être adaptée et surtout contrôlée.
La commission est consciente que le sujet est très compliqué et que pour ce dossier nous avons aussi affaire à des privés qui nous proposent une location avec un bail de vingt-cinq ans. Nous ne serons que locataire si ce préavis est accepté !
Suite à toutes ces discussions concernant le préavis no 15 / 23, la commission a jugé utile de déposer un vœux ayant la teneur suivante :
- la commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité sensibilise les palinzardes et palinzards aux risques pour nos enfants liés à la circulation automobile aux abords des établissements scolaires par tous les moyens qu'elle juge utile. Elle encourage à cet effet la population à avoir recours, quand c'est possible, à la mobilité douce, soit les déplacements en bus, à pied ou en vélo.

Soumis au rapport de la CoFin

☒ Oui

Le préavis no 15 / 2023 a été accepté, avec amendement, par la COFIN en date du 22 août 2023.

Vœux

☒ Oui

La commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité sensibilise les palinzardes et palinzards aux risques pour nos enfants liés à la circulation automobile aux abords des établissements scolaires par tous les moyens qu’elle juge utile. Elle encourage à cet effet la population à avoir recours, quand c'est possible, à la mobilité douce, soit les déplacements en bus, à pied ou en vélo.

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 15/2023 de la Municipalité du 03.07.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer un projet d'intégration d'une UAPE de 72 places au chemin du Polny 14 en collaboration avec le propriétaire et à la faire exécuter par son mandataire architecte ;
2. de signer un contrat de bail avec le propriétaire de **CHF 184'167.- TTC** par an (hors charges locatives), pour une durée de 25 ans dès réception des locaux ;
3. d'inscrire le loyer net ci-dessus au budget de fonctionnement d'année en année
4. d'accorder un crédit de **CHF 45'000.-** (quarante-cinq mille francs), destiné au financement de l'achat du mobilier ;
5. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement.

Le président rapporteur de la commission
Matter Claude

5 septembre 2023